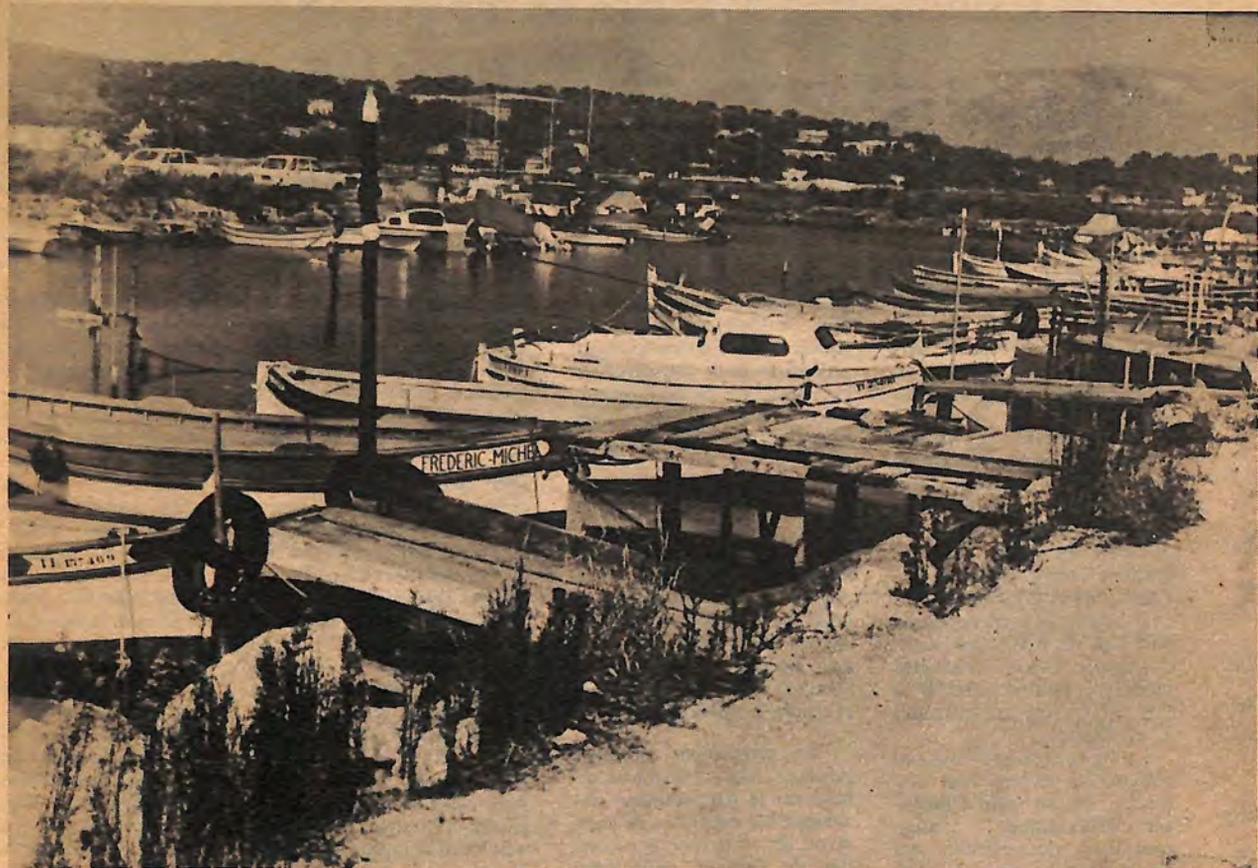


L'histoire d'une société nautique

I - Acte de naissance : 19 juillet 1978



■ Un abri naturel envahi en quelques mois.

Il y a quelques semaines, l'assemblée générale de la Société Nautique de la Petite Mer, reposait le problème de ce futur port de fond de baie du Lazaret. Un équipement attendu par tous et dont la nécessité est liée à l'histoire et à l'existence de cette association de pêcheurs et plaisanciers qui compte aujourd'hui plus de 400 adhérents. Alors que ce projet de port piétine encore, il nous a semblé intéressant de rappeler l'histoire de cette "jeune société" nautique. Pour ce faire, quel meilleur historien pouvions nous trouver que Marius Autran, président d'honneur de la SNPM.

"La Société Nautique de la Petite Mer est née le 19 juillet 1978 au fond de la baie adossée à l'isthme des Sablettes, limitée à l'est par les rivages de la verte presqu'île de Saint-Mandrier, à l'Ouest par la merveilleuse corniche de Tamaris - Le Manteau-Balaguier. Au Nord, elle s'ouvre sur la rade de Toulon. Elle s'étend sur 2,2 km environ.

Depuis le XV^e, qui vit se former l'isthme de Sablettes, limitée à l'Est par les rivages de la verte presqu'île de Saint-Mandrier, à l'Ouest par la merveilleuse corniche de Tamaris - Le Manteau-Balaguier. Au Nord, elle s'ouvre sur la rade de Toulon. Elle s'étend sur 2,2 km environ.

Depuis le XV^e siècle, qui vit se former l'isthme, nos aïeux l'appelèrent familièrement la "Petite Mer" par opposition au "Grand Large" méditerranéen dont elle fut séparée lentement par un cordon littoral.

Officiellement, les autorités de l'époque l'avaient baptisée "baie du Lazaret" en raison du lieu de la quarantaine subie par les voyageurs venus de l'Orient, porteurs éventuels de la peste ou du choléra (emplacement actuel des parcs à mazout).

Le fond de la baie offrant des garanties certaines contre les largades, les coups de vent d'est ou de mistral, un petit port de plaisance et

un débarcadère furent aménagés à la fin du XIX^e siècle au pied de l'isthme tout contre la route de Tamaris. Ils furent condamnés à l'enlèvement progressif.

Beaucoup plus tard, un embryon de port naquit à l'opposé de l'isthme, à quelques mètres du hameau de Saint-Elme. A la libération, la municipalité, fit aménager un ponton où s'amarrèrent une vingtaine de petits bateaux plaisanciers ou professionnels.

Dans les années 1965-1970, prit naissance un projet de "Marinas" sur des terrains conquis par des décharges sauvages à partir de l'isthme en direction de Tamaris. Le comblage se poursuivit de telle manière que la prestation générale monta avec virulence. Aux mytiliculteurs indignés de voir se déverser des tonnes d'ordures à quelques encablures de leurs parcs à moules, se joignit la voix des écologistes estimant incompatible le projet et son site d'implantation. Les habitants des Sablettes et de Saint-Elme, incommodés par la puanteur des immondices et la prolifération des rats se

firent également entendre".

CET ABRI NATUREL DEVINT UN PORT SAUVAGE...

"Les comblages n'ayant pas été précédés par la construction d'un batardeau, les problèmes de pollution se posèrent avec acuité.

A toutes ces difficultés, s'ajoutèrent les problèmes de financement. Les travaux arrêtés, le projet des "Marinas" tomba en déconfiture.

Les terres-pleins abandonnés s'étendaient sur plusieurs hectares. Les comblages inachevés avaient laissé une pièce d'eau importante et l'ensemble vu de haut évoquait un atoll du Pacifique, un lagon débouchant sur la partie est de la baie par un étroit goulet.

Cet abri naturel devint un port sauvage que les plaisanciers envahirent par centaines en l'espace de quelques mois.

Les administrations du moment (Equipement Maritime, Chambres de Commerce et d'Industrie) furent incapables de maîtriser cette invasion et sur le pourtour de la lagune, ont vit se-

multiplier les installations les plus hétéroclites - théoriquement interdites. Aucun contrôle ne s'effectuant, on vit surgir les pontons de toutes formes, les uns en bois, les autres en fer, se construire même des fragments de quais en béton avec des portails pour en interdire l'accès. Les mouillages fantaisistes étaient rares : les gueuses de fonte rivalisaient avec des éléments de radiateurs.

Les plaisanciers, et aussi quelques professionnels s'acquittaient correctement de leurs redevances dont ils espéraient, en retour, un minimum d'installations portuaires.

Leurs réclamations restant sans réponse, ils décidèrent alors de passer à l'action. Le 19 juillet 1978, ils adoptèrent le principe de la constitution d'une Société de défense ayant à sa tête un Comité Directeur présidé par W. Gilbert Marro.

Le 28 septembre de la même année, la SNPM adhère à la Fédération varoise des Sociétés nautiques, auprès de laquelle elle trouve compréhension et efficacité.

Une première revendication est ainsi satisfaite : plus aucune redevance ne sera perçue tant que des aménagements portuaires ne seront pas réalisés".

(à suivre).

M.A.